manquait à sa splendeur. Mais on avait eu tort, pour draper la vulgaire civière qui servait de pavois, de prêter de vieilles lapisseries d'Aubusson à personnages. Elles revinrent de la cérémonie fort endommagées.

Tels furent, avec quelques changements de professeurs, les grands événements qui signalèrent la reprise du plein exercice (1).

Quand la rhétorique fut rétablie, les trois professeurs de classes supérieures montèrent d'un degré dans la hiérarchie. La quatrième fut donnée à M. Seigneret qui, deux ans après, prit possession de la chaire de troisième alors occupée par l'abbé Frédéric Matignon. Les mutations d'ailleurs furent fréquentes sous le supériorat de M. Bompois. La mort même créa un grand vide en frappant, en

1848, M. Drouin (2).

Bien que M. Bompois eût sur la pédagogie les idées larges d'un administrateur, convaincu que la charge et les grâces d'état créent l'homme nécessaire, il ne trouva personne autour de lui pour remplacer M. Drouin. On fit revenir du ministère paroissial M. Auguste Denéchau (3). Il ne reprit sa chaire de rhétorique que pour un an : l'année suivante, il avait la satisfaction de restaurer l'enseignement de la philosophie. Tout le personnel fut encore remanié à cette époque. M. Chollet, passant à la rhétorique, laissa la seconde à M. Goupil qui eut pour remplaçant, en quatrième, M. Hamard. M. Gardais fut professeur de cinquième. Le professeur de physique était un laïc, M. Besnard.

La restauration de la classe de philosophie redonnait à l'œuvre de M. Mongazon son intégrité et sa vitalité. Aussi fut-on heureux d'associer à ce triomphe la mémoire du vénérable éducateur. Le conseil des professeurs résolut, le 15 novembre 1849, de faire de sa fête onomastique la grande fête familiale de tous ses enfants : des collégiens présents comme des anciens élèves dont on inviterait un grand nombre de représentants. En conséquence, quatre décisions furent prises et promulguées avec cette conviction qu'apportaient nos pères à l'élaboration de sages constitutions qu'ils jugeaient perpétuelles. Voici ces nouveaux articles du règlement :

1º La fête de M. Mongazon se célébrera solennellement chaque année le jour de la saint Urbain, 25 mai, quel que soit le jour où elle tombe.

(1) On peut noter ençore l'aliénation du Petit Colombier, terrain occupé actuellement par le pensionnat Saint-Urbain. L'abbé Jacques Besnard avait offert à Mgr Montault d'y construire une maison pour des prêtres auxiliaires disconsider. Les traveux frivent entrepris projet principe apprés de principe de projet l'évagge onert a ngr montant dy consulte one maison pour des preues adamantes diocésains. Les travaux furent entrepris, mais à peine une année après l'évêque mourut sans avoir demandé l'autorisation du Gouvernement pour cette opération et sans que, de son côté, l'abbé Besnard s'en fût mis en peine. Mgr Angebault jugea que la maison n'était pas convenablement placée : elle resta inachevée et non utilisée. En 1846, on la vendit aux enchères publiques sur une mise à prix de 16.000 francs pour acquitter les dettes du petit séminaire. L'acquéreur fut l'abbé R. Choyer qui y établit ses ateliers de décoration reli-

[2] M. Drouin mourut à Mongazon, le 16 septembre 1848, dans sa trente-quatrième année.

(3) Il reste de M. A. Denéchau un Discours prononcé à la distribution des prix du petit séminaire d'Angers en 1849, Angers, imp. de Georges Piquet, in-8º de 29 p. Le sujet traité est L'Eloquence.